



Visite des ruches en période de confinement

lundi 23 mars 2020, par [Secrétaire](#)

Vous êtes nombreux à vous poser cette question : comment se déplacer pour visiter ses ruches en période de confinement ?

Une lettre de la DGAL répond à cette question en précisant les activités apicoles jugées prioritaires qui sont autorisées et les activités reportées. Ces mesures concernent à la fois les apiculteurs professionnels et les apiculteurs amateurs.

[Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#)

document téléchargeable en bas de page.

Il vous faut :

- une attestation de déplacement dérogatoire (obligatoire !) : [Ministère de l'intérieur](#)
- votre déclaration de ruches

Prévoyez aussi une copie de la note du DGAL.

Faites attention aux températures qui vont diminuer ces prochains jours.

Ne soyez pas plus de 2 dans vos ruchers.

N'oubliez pas que le confinement est, pour le moment, le meilleur moyen de réduire la propagation du covid-19, limitez vos déplacements au stricte nécessaire